



CONTRAT DE SAILLIE 2023:

IZOR AHAI DE BRESNEAU
Indemne PSSM1 et WFFS
SF – Bai – 1,63m
Agrée SF
Sandro boy X Corland

Vendeur:

Mlle MENNESSIER Morgane
Bresmenault
18110 St Eloy de Gy
Port : 06 86 58 39 28
Mail :
morgane,menessier@orange.fr

Acheteur :

Nom/prénom :
Adresse :
Tél :
E-Mail :

CONDITIONS DE VENTE:

L'acheteur achète au vendeur une saillie de l'étalon ci dessus aux conditions suivantes pour la jument sus nommée qui sera inséminée au Écurie d'Outremer (50320) tel : 02 33 49 52 38

- Semence fraîche (IAF)

Solde : Poulain Vivant (règlement joint au contrat)

● **500 €**. La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du contrat signé, accompagné des deux chèques à l'ordre de :Morgane Mennessier Le vendeur s'engage à encaisser le solde qu'au poulain vivant 48h

pour les ponettes le solde est de 300€

Frais Techniques : (règlement joint au contrat)

- **100 €**

A partir de la 2ème jument du même propriétaire il sera appliqué 15% de remise fidélité sur le solde de saillie

CONDITIONS D'UTILISATION :

La saillie est réservée pour la jument :..... N°SIRE :.....
Père : Mère :.....

CONSENTEMENT ECLAIRE DU PROPRIETAIRE :

Le propriétaire (ou son représentant de fait) affirme avoir été informé et avoir compris la présente convention. Il accepte les risques inhérents à la mise en reproduction ainsi que les limites de responsabilité du Vendeur. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui à été donné quand au résultat escompté. Il s'engage à régler les frais engagés à Morgane Mennessier sur présentation ou à réception du présent contrat

Fait à :..... Le :..... en deux originaux

A renvoyer accompagné de 2 chèques : ● 100 € de FT ● 500 € solde au PV ou 300€ pour les ponettes au PV

L'Acheur (Porter à la main Lu et Approuvé):

Le Vendeur: